

2017

Référence recommandée :

Agence Parcs Canada. 2017. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimkujik. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 33 p.

Pour obtenir un exemplaire du plan d'action ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et les documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril¹.

Photos de la Eel Weir, Kejimkujik, Eric Le Bel, Parcs Canada © 2013

page Hydrocotyle à ombelle, Megan Crowley, Parcs Canada © 2013

couverture: Tortue mouchetée nouvellement née, Megan Crowley, Parcs Canada

© 2007

Pluvier siffleur, Wesley Pitts, Friends of Keji © 2013

Also available in English under the title:

Multi-species Action Plan for Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2017. Tous droits réservés. ISBN 978-0-660-07453-5 N° de catalogue CW69-21/31-2017F-PDF

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans autorisation, mais en prenant soin d'indiquer la source.

¹ http://sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1

Énoncé d'approbation

L'Agence Parcs Canada a dirigé l'élaboration du présent plan d'action fédéral en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Par la présente, la directrice d'unité de gestion concernée approuve le présent document indiquant que les exigences prévues par la Loi sur les espèces en péril liées à l'élaboration du plan d'action ont été satisfaites.

Recommandé par :

Theresa Bunbury

Directrice par intérim, parc national et lieu historique national du Canada

Kejimkujik

Agence Parcs Canada

Approuvé par :

Julie Fornga

Directrice d'unité de gestion, Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse

continentale

Agence Parcs Canada

Préface

En vertu de l'<u>Accord pour la protection des espèces en péril (1996)</u>², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter une législation et des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. Aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et dont le rétablissement a été jugé réalisable. Ils sont également tenus de rendre compte des progrès réalisés cinq ans après la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

En vertu de la LEP, un ou plusieurs plans d'action présentent la planification détaillée du rétablissement élaborée dans le but d'appuyer les orientations stratégiques établies dans les programmes de rétablissement de ces espèces. Le plan d'action décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (auparavant appelés buts et objectifs du rétablissement) établis dans les programmes de rétablissement, y compris les mesures à prendre pour aborder les menaces et effectuer le suivi du rétablissement des espèces visées, ainsi que les mesures proposées visant à protéger l'habitat essentiel qui a été désigné pour ces espèces. Le plan d'action comprend également une évaluation des coûts socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant. Le plan d'action s'inscrit dans une série de documents connexes et doit être pris en compte en conjonction avec les rapports de situation du COSEPAC, les plans de gestion, les programmes de rétablissement et les autres plans d'action produits pour ces espèces.

La ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (la ministre de l'Environnement et du Changement climatique) est la ministre compétente en vertu de la LEP pour le rétablissement des espèces présentes dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimkujik et a préparé le présent plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement s'appliquant au parc national et lieu historique national, conformément à l'article 47 de la LEP. Ce plan a été élaboré en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, la Province de la Nouvelle-Écosse et la Kwilmu'kw Maw-klusuaqn (KMK), conformément au paragraphe 48(1) de la LEP.

La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires de Parcs Canada et des autres instances et organisations participantes.

ii

² www.ec.gc.ca/media_archive/press/2001/010919_b_f.htm

Remerciements

Nous tenons à remercier les équipes de rétablissement de la tortue mouchetée, de la couleuvre mince, du Pluvier siffleur et de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique pour leurs connaissances et contributions. Les personnes et organisations suivantes ont également contribué à l'élaboration de ce document, grâce à leur participation au processus d'analyse du site : Environnement et Changement climatique Canada (Julie McKnight), ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse (Mark Elderkin), Kwilmu'kw Maw-klusuaqn (Michael Cox), Mersey Tobeatic Research Institute (Jeffie McNeil, Brad Toms, Amanda Lavers), Friends of Keji (Norm Green), Université Acadia (Tom Herman, Steve Mockford) et Études d'Oiseaux Canada (Sue Abbott). Parcs Canada souhaite également remercier NatureServe Canada et le Centre de données sur la conservation du Canada atlantique pour les données fournies aux fins de l'évaluation de la situation des espèces présentes dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimkujik, ainsi que Dave Andrews, d'Environnement et Changement climatique Canada, d'avoir préparé les cartes des habitats essentiels.

Sommaire

Le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimkujik vise les terres et les eaux se trouvant dans les limites du parc national et lieu historique national du Canada Kejimkujik (PNLHNK), y compris le parc national Kejimkujik Bord de mer. Le plan satisfait aux exigences relatives aux plans d'action fixées dans la *Loi sur les espèces en péril* (LEP, art. 47) pour les espèces qui requièrent un plan d'action et qui sont présentes de façon régulière dans ces sites. Les mesures décrites dans le présent plan profiteront également à d'autres espèces préoccupantes du point de vue de la conservation, qui fréquentent régulièrement le PNLHNK.

Lorsqu'il a été déterminé que le parc peut mener des activités de gestion pouvant contribuer au rétablissement ou à la gestion de certaines espèces, des objectifs propres au parc ont été établis dans le plan et représentent la contribution du parc aux objectifs énoncés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion du gouvernement fédéral. Les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat sont protégés par la réglementation et les régimes de gestion en place dans les parcs nationaux, dans les lieux historiques nationaux, ainsi qu'en vertu de la LEP. Le plan énonce d'autres mesures qui contribueront à la survie, au rétablissement et à la compréhension des espèces présentes à Kejimkujik. Ces mesures ont été élaborées en fonction des menaces et des autres mesures précisées dans les évaluations de la situation des espèces et les documents de rétablissement fédéraux et provinciaux, ainsi que des connaissances sur la situation et les besoins de chacune des espèces présentes dans le PNLHNK. Des mesures de suivi des populations sont aussi précisées pour les espèces dont le rétablissement peut bénéficier des activités de gestion dans ce site.

Ce plan d'action désigne de l'habitat essentiel pour l'érioderme mou, ainsi que pour deux sites supplémentaires pour la couleuvre mince (population de l'Atlantique). Les mesures utilisées pour protéger cet habitat essentiel à Kejimkujik sont décrites.

Les mesures proposées dans ce plan auront une incidence socioéconomique limitée et ne posent aucune restriction à l'utilisation du territoire à l'extérieur du parc national ou du lieu historique national du Canada Kejimkujik. Parcs Canada assumera les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects devraient être minimes, et, parmi les avantages devraient figurer les effets positifs sur l'intégrité écologique, une sensibilisation et une appréciation accrues des Canadiens quant à la valeur de la biodiversité, ainsi que des occasions de mobiliser les communautés locales et les groupes autochtones.

Table des matières

Énoncé d'approbation	i
Préface	ii
Remerciements	iii
Sommaire	iv
1. Contexte	1
1.1 Portée du plan d'action	
2. Objectifs propres au site en matière de population et de répartition	6
3. Mesures de conservation et de rétablissement	7
4. Habitat essentiel	9
4.1 Désignation de l'habitat essentiel de la couleuvre mince (population de	
l'Atlantique)	9
4.1.1 Emplacement géographique	
4.1.2 Caractéristiques biophysiques	10
4.1.3 Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat	
essentiel	11
4.2 Désignation de l'habitat essentiel de l'érioderme mou	
4.2.1 Emplacement géographique	11
4.2.2 Caractéristiques biophysiques	12
4.2.3 Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat	
essentiel	
4.3 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel	12
5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques	12
5.1 Coûts	12
5.2 Avantages	
6. Mesure du progrès	
7. Références	
Annexe A: Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour le	es
espèces en péril dans le PNLHNK	. 20
Annexe B: Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le	
PNLHNK	
Annexe C: Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en	
œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles.	
Annexe D: Mesures liées à la sensibilisation, à l'éducation et à l'expérience du visiteu	
touchant les espèces en péril au PNLHNK.	
Annexe E: Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées	33

1. Contexte

La partie intérieure du parc national et lieu historique national du Canada Kejimkujik (ci-après appelé partie intérieure de Kejimkujik) a été acquise auprès de la province de la Nouvelle-Écosse en 1967, puis établie officiellement comme parc national en 1974. La partie côtière du parc, appelée Kejimkujik Bord de mer, a été acquise auprès de la province en 1985, puis intégrée au parc en 1988. Ces deux zones protègent 403 km² de terres et d'eaux dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (figure 1). Elles sont désignées collectivement ci-après comme Kejimkujik ou PNLHNK. La partie intérieure de Kejimkujik a été établie pour protéger des exemples représentatifs de la région du bas-plateau de la côte atlantique. Ses forêts sont composées d'un mélange de conifères et de feuillus comprenant des espèces comme l'érable, la pruche, le bouleau, le hêtre, le chêne rouge, l'épinette et le pin. On la désigne souvent comme la forêt acadienne, abritant une grande diversité d'animaux et de plantes du sous-étage. Les écosystèmes aquatiques du parc reflètent l'effet des eaux chaudes et acides de lacs peu profonds, d'eaux stagnantes et de cours d'eau à méandres affichant des variations saisonnières marquées des niveaux d'eau. Keiimkuiik Bord de mer a été établi pour protéger les caractéristiques côtières propres à cette région.

En 1995, la partie intérieure de Kejimkujik a été désignée lieu historique national. Cela en fait un lieu unique – il s'agit du seul parc national canadien où la majorité du paysage a été désignée lieu historique national. Les peuples micmacs ont vécu et voyagé dans la région de Kejimkujik pendant au moins 4 500 ans, et on trouve au PNLHNK des pétroglyphes, des lieux d'établissement, des zones de pêche, des territoires de chasse, des voies de déplacement et des lieux d'inhumation. Le caractère sauvage de Kejimkujik fait partie intégrante de ce paysage culturel. À Kejimkujik Bord de mer, les peuples micmacs utilisaient la côte pour la chasse et la cueillette et campaient dans les havres avoisinants.

Au moment de l'établissement européen en Amérique du Nord, les peuples micmacs occupaient un vaste territoire se trouvant jadis dans ce qui est aujourd'hui le Canada atlantique. Selon les traditions orales, l'ensemble de leur territoire comptait sept districts. Le district de Kespukwitk (« le bout de la terre ») couvre le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et comprend Kejimkujik.

En 2001, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a désigné les cinq comtés du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (Annapolis, Digby, Yarmouth, Shelburne et Queens) comme réserve de la biosphère, reconnaissant ainsi la riche biodiversité et l'histoire culturelle de la région. La partie intérieure de Kejimkujik, l'aire de nature sauvage Tobeatic et une partie de la rivière Shelburne (rivière du patrimoine canadien) constituent la principale aire protégée de la réserve de la biosphère du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Cette réserve est la deuxième en importance au Canada sur le plan de la taille et la première désignée au Canada atlantique. Elle est fondée sur la collaboration régionale et sur le développement durable.

La préservation et le rétablissement de l'intégrité écologique constituent la première priorité des parcs nationaux (paragr. 8(2) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*). Dans les parcs nationaux du Canada, les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat sont protégés par la réglementation et les régimes de gestion en vigueur ainsi qu'en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). En outre, les interdictions prévues à la LEP protégeant les individus et les résidences d'une espèce s'appliquent automatiquement si cette espèce est inscrite dans la Loi, et tout habitat essentiel désigné dans un parc national ou un lieu historique national doit faire l'objet d'une protection juridique dans les 180 jours suivant sa désignation.

Les mesures pour le rétablissement des espèces en péril seront intégrées au cadre des programmes permanents d'intégrité écologique de Parcs Canada. Les parcs nationaux maintiennent des programmes de surveillance et de rétablissement de l'intégrité écologique complets et rigoureux sur le plan scientifique qui sont organisés en fonction des principaux écosystèmes présents dans les parcs. Les mesures de rétablissement décrites dans le présent plan sont donc organisées dans le même esprit. Les programmes d'intégrité écologique de Parcs Canada participent au rétablissement des espèces en péril en dressant l'inventaire des espèces et en recueillant des données de suivi ainsi que par la mise en œuvre de projets de restauration des habitats et d'autres mesures de conservation sur le terrain. Les mesures propres aux espèces décrites dans ces pages contribueront au maintien et à l'amélioration de l'intégrité écologique de Kejimkujik en améliorant l'état de conservation des espèces indigènes et de leur habitat et en préservant la biodiversité. L'information sur les espèces en péril sera aussi globalement intégrée aux programmes d'expérience du visiteur, d'éducation et de sensibilisation, afin de mieux sensibiliser la population et de l'amener à apprécier et à appuyer davantage les efforts de rétablissement à Kejimkujik et au-delà.

Un certain nombre de plans et de programmes de rétablissement, de plans de gestion et de plans d'action fédéraux et provinciaux ont été préparés pour les espèces prises en compte dans le présent plan d'action. Ces documents fournissent une orientation pour le rétablissement de ces espèces prises individuellement, notamment des orientations stratégiques, des objectifs de rétablissement ainsi que des mesures relatives à leur habitat essentiel et aux menaces qui pèsent sur elles. Ce plan d'action a été élaboré et sera mis en application conformément à ces documents de rétablissement et devrait être considéré comme partie intégrante de cet ensemble de programmes et de plans interreliés.

1.1 Portée du plan d'action

La portée géographique de ce plan d'action comprend toutes les terres et les eaux à l'intérieur des frontières de Kejimkujik, y compris la partie intérieure de Kejimkujik et Kejimkujik Bord de mer (figure 1), comme il est décrit à l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Ce plan d'action visant des espèces multiples a été rédigé exclusivement pour le PNLHNK parce que l'Agence Parcs Canada (APC) est légalement responsable des espèces en péril sur les terres et dans les eaux qu'elle administre, a le pouvoir de prendre directement des mesures de conservation et doit tenir compte de menaces, de lois et de priorités de gestion qui diffèrent de celles qui touchent les zones se trouvant à l'extérieur de ces sites.

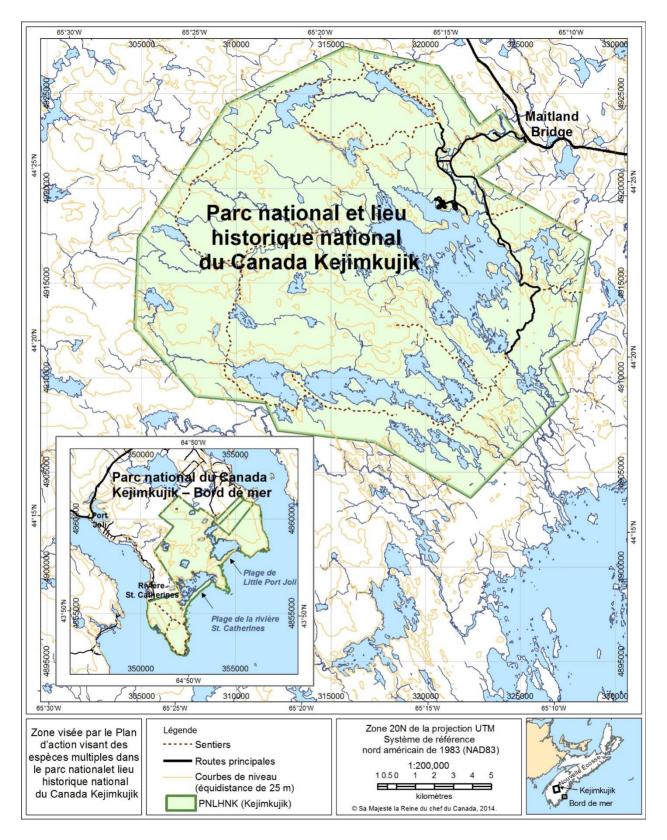


Figure 1. Portée géographique du plan d'action visant des espèces multiples dans le PNLHNK.

Ce plan d'action vise les espèces en péril inscrites à la LEP qui sont régulièrement observées dans le PNLHNK et pour lesquelles un plan d'action est requis en vertu de la LEP (art. 47), ainsi que d'autres espèces préoccupantes sur le plan de la conservation (tableau 1). Cette approche respecte les exigences prescrites par la LEP et permet à l'Agence Parcs Canada de disposer d'un plan exhaustif pour la conservation et le rétablissement de ces espèces dans ces sites. Le plan sera mis à jour, au besoin, pour satisfaire aux exigences de la LEP en matière d'élaboration de plan d'action.

Tableau 1. Espèces incluses le plan d'action pour le PNLHNK.

Espèce	Évaluation du COSEPAC	Statut selon la LEP
Tortue mouchetée (Population de la Nouvelle-Écosse) <i>Emydoidea blandingii</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Petite chauve-souris brune Myotis lucifugus	En voie de disparition	En voie de disparition
Chauve-souris nordique Myotis septentrionalis	En voie de disparition	En voie de disparition
Pluvier siffleur Charadrius melodus melodus	En voie de disparition	En voie de disparition
Pipistrelle de l'Est Perimyotis subflavus	En voie de disparition	En voie de disparition
Érioderme mou Erioderma mollissimum	En voie de disparition	En voie de disparition
Anguille d'Amérique Anguilla rostrata	Menacée	Inscription envisagée
Hirondelle rustique Hirundo rustica	Menacée	Inscription envisagée
Paruline du Canada Wilsonia canadensis	Menacée	Menacée
Martinet ramoneur Chaetura pelagica	Menacée	Menacée
Engoulevent d'Amérique Chordeiles minor	Menacée	Menacée
Couleuvre mince (Population de l'Atlantique) Thamnophis sauritus	Menacée	Menacée
Moucherolle à côtés olive Contopus cooperi	Menacée	Menacée
Dégélie plombée Degelia plumbea	Préoccupante	Inscription envisagée
Pioui de l'Est Contopus virens	Préoccupante	Inscription envisagée
Scirpe de Long	Préoccupante	Préoccupante

Espèce	Évaluation du COSEPAC	Statut selon la LEP
Scirpus longii		
Monarque <i>Danaus plexippus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Quiscale rouilleux Euphagus carolinus	Préoccupante	Préoccupante
Tortue serpentine Chelydra serpentina	Préoccupante	Préoccupante
Hydrocotyle à ombelle Hydrocotyle umbellata	Préoccupante	Menacée
Frêne noir* Fraxinus nigra	Non inscrite	Non inscrite
Orignal^ (Population continentale) Alces alces americana	Non inscrite	Non inscrite

^{*}A un statut d'espèce menacée au niveau de la province de la Nouvelle-Écosse.

2. Objectifs propres au site en matière de population et de répartition

On a évalué la possibilité pour l'APC de prendre dans ces sites des mesures de gestion qui contribueront au rétablissement de chacune des espèces. Des objectifs propres au site en matière de population et de répartition ont été définis afin de préciser de quelle façon Kejimkujik peut contribuer à la réalisation des objectifs nationaux présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion (annexe A). Comme elles sont directement liées aux objectifs en matière de population et de répartition, les activités de surveillance sont également répertoriées à l'annexe A.

Dans les cas où il est peu probable que le parc national et lieu historique national du Canada Kejimkujik contribue au rétablissement d'une espèce, les objectifs et les mesures de conservation propres au site pourraient se limiter aux mesures de protection établies dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et la LEP, et le suivi des populations ainsi que la préservation et la restauration de leur habitat seraient alors réalisées par l'intermédiaire du régime de gestion de ces sites. Pour bon nombre d'espèces, les objectifs en matière de population et de répartition établis dans ce plan d'action à l'échelle des terres du parc ne sont pas significatifs pour diverses raisons, notamment : 1) les menaces ne peuvent être maîtrisées ou sont inexistantes dans le parc (p. ex. propagation généralisée d'une maladie, pertes d'habitat d'hivernage ailleurs); 2) l'espèce est seulement de passage dans le parc; 3) la population présente dans le parc représente une infime partie de la répartition de l'espèce au Canada, ou est inconnue ou non confirmée.

[^]A un statut d'espèce en voie de disparition au niveau de la province de la Nouvelle-Écosse.

3. Mesures de conservation et de rétablissement

Les forêts, les milieux humides, les milieux dulcicoles et les milieux côtiers de Kejimkujik représentent une région diversifiée sur le plan biologique et fournissent d'importantes fonctions écosystémiques pour les espèces en péril. Le présent plan d'action comprend l'évaluation des connaissances, des menaces et de la situation des populations de chacune des espèces en péril présentes à Kejimkujik.

Le processus d'élaboration du plan d'action a permis de définir des mesures pour atteindre les objectifs propres au site en matière de population et de répartition, ainsi que les mesures nécessaires pour protéger et mieux connaître les espèces. Un processus de priorisation a permis de déterminer quelles mesures seront prises par les responsables du parc (annexe B) et lesquelles seront mises en œuvre au moven de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront disponibles (annexe C). Des mesures supplémentaires ont été élaborées pour Kejimkujik qui mettent l'accent sur les mesures de sensibilisation et d'éducation du public et les mesures liées à l'expérience des visiteurs en rapport avec les espèces en péril (annexe D). Le processus de priorisation a principalement tenu compte de l'efficacité écologique des mesures mais également des occasions d'augmenter la valeur de l'expérience des visiteurs du parc. des occasions de mieux faire connaître le parc au moyen des relations externes et des opportunités et contraintes budgétaires. Dans la mesure du possible, Kejimkujik adopte une approche écosystémique et donne la priorité aux mesures qui sont bénéfiques pour plusieurs espèces en même temps de facon à protéger et à rétablir les espèces en péril d'une manière efficace et efficiente.

Cinq thèmes sont ressortis de la détermination des mesures : restauration et protection; atténuation des menaces; participation des Premières Nations; intendance de bénévolat et mobilisation des visiteurs; et comblement des lacunes dans les connaissances.

Restauration et protection

La restauration et la protection des habitats et des populations constituent des activités principales pour la conservation et le rétablissement des espèces en péril. Des travaux se poursuivront sur les projets suivants : les efforts de mise en valeur de l'habitat du Pluvier siffleur à Kejimkujik Bord de mer, l'installation de nichoirs pour l'Hirondelle rustique dans les localités actuelles et historiques et la protection et le maintien des habitats des espèces en péril présentes à Kejimkujik.

Atténuation des menaces

Kejimkujik continuera d'évaluer et d'atténuer les menaces pesant sur les espèces en péril. Pour ce faire, il faudra poursuivre le programme de protection des nids de la tortue mouchetée et de la tortue serpentine afin de prévenir la destruction des nids par les prédateurs ou les inondations. Le programme de sensibilisation concernant la nourriture et les déchets sur les terrains de camping permettra de réduire les populations artificiellement surabondantes de prédateurs qui se nourrissent d'œufs et de nouveaunés de tortues et d'oiseaux. Les mesures d'atténuation de la mortalité sur les routes comprennent la réduction de la vitesse ainsi que des panneaux indiquant la présence

d'aires de nidification de la tortue mouchetée en bordure de la route. Des barrières routières seront placées au Lac Grafton afin d'atténuer la mortalité sur les routes pour la couleuvre mince. Le projet de rétablissement des espèces de poissons d'eau douce à Kejimkujik vise à prévenir l'introduction et l'établissement de poissons prédateurs exotiques qui menaceraient la tortue mouchetée et la couleuvre mince. De plus, la fermeture de plages et la mise en place de barrières serviront à atténuer la perturbation anthropique sur les plages de nidification du Pluvier siffleur et dans les zones très fréquentées par les visiteurs où pousse l'hydrocotyle à ombelle.

Participation des Premières Nations

Kejimkujik fait partie d'un paysage culturel où les peuples micmacs ont vécu et voyagé depuis au moins 4 500 ans. Plusieurs espèces en péril importantes du point de vue culturel sont présentes à Kejimkujik, notamment l'anguille d'Amérique, l'orignal (population de la Nouvelle-Écosse continentale) et le frêne noir. Kejimkujik collaborera avec les partenaires micmacs dans les efforts de rétablissement des espèces en péril en vue de tisser des liens et de partager des connaissances de façon non conventionnelle ainsi que de mettre en évidence les espèces en péril importantes du point de vue culturel, présentes dans le PNLHNK.

Intendance de bénévolat et mobilisation des visiteurs

Kejimkujik est visé par un vaste programme de bénévolat qui couvre le grand écosystème dans lequel se trouve Kejimkujik. Chaque année, plus de 300 bénévoles consacrent plus de 10 000 heures de leur temps au rétablissement des espèces en péril et à la conservation de l'environnement. Cela représente plus de 155 000 heures depuis 2000. Le rôle important que jouent les bénévoles dans la protection des nids et l'émergence des nouveau-nés de la tortue mouchetée en est un exemple. Kejimkujik continuera de faire participer le public aux mesures de rétablissement importantes pour les espèces en péril au moyen du programme de bénévolat. De plus, plus de 70 % des visiteurs de Kejimkujik sont des visiteurs réguliers. Bon nombre de ces personnes visitent Kejimkujik annuellement et comprennent comment leurs gestes peuvent exercer une influence positive sur le rétablissement des espèces (p. ex. être à l'affût des espèces sauvages sur les routes, assurer le bon stockage de la nourriture et des déchets sur les terrains de camping ou faire du bénévolat).

Comblement des lacunes dans les connaissances

La recherche et les suivis sont nécessaires pour combler les lacunes dans la base de connaissances sur certaines espèces en péril cryptiques, longévives ou récemment inscrites. Bon nombre de ces mesures exigeront des partenariats ou des fonds supplémentaires et bénéficieront de l'opportunité de collaborer avec le milieu universitaire et le programme de bénévolat. Cela comprend une évaluation de l'efficacité à long terme et des gains pour le rétablissement du programme d'élevage des tortues, la détermination de la répartition et de l'abondance de certaines espèces en péril à Kejimkujik et la recherche pour élaborer des méthodes permettant de relever les défis que présente le rétablissement de la couleuvre mince.

4. Habitat essentiel

En vertu de la LEP, l'habitat essentiel est défini comme « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce » (LEP, paragr. 2(1)). Au moment de la rédaction du présent document, il est possible de désigner de l'habitat essentiel additionnel dans le PNLHNK pour la couleuvre mince et l'érioderme mou. De l'habitat essentiel a déjà été désigné à Kejimkujik dans les programmes de rétablissement du Pluvier siffleur, de la tortue mouchetée, de la couleuvre mince et de l'hydrocotyle à ombelle. Dans les cas où la désignation de l'habitat essentiel n'est pas terminée, de l'habitat essentiel sera désigné dans un plan d'action à venir ou révisé ou dans un programme de rétablissement mis à jour.

4.1 Désignation de l'habitat essentiel de la couleuvre mince (population de l'Atlantique)

4.1.1 Emplacement géographique

Deux nouvelles zones d'habitat essentiel ont été désignées pour la couleuvre mince près du Lac Grafton (figure 2). Ces zones sont des sites d'hivernage. L'habitat d'hivernage est essentiel à la survie de la couleuvre mince (Parks Canada Agency, 2012b). Les deux sites d'hivernage situés sur des boisées près du Lac Grafton, à Kejimkujik, sont les premiers sites confirmés en Nouvelle-Écosse et ont été découverts lors de l'observation des couleuvres au début du printemps et à la fin de l'automne. Les deux sites se trouvent dans des forêts mixtes, à environ 150 m des terres humides les plus proches, dans des zones en pente et bien drainées comportant de nombreux trous souterrains de petite taille. On a constaté que même si les couleuvres reviennent généralement au même site chaque année, les points de concentration varient, ce qui laisse supposer qu'ils utilisent peut-être différents trous souterrains chaque hiver.

L'habitat essentiel dans le site d'hivernage terrestre de la couleuvre mince a été désigné à l'aide d'un processus semblable à celui de la désignation de l'habitat essentiel dans les zones humides décrit dans le programme de rétablissement de l'espèce (section 6.2). On a suivi le processus suivant pour déterminer l'étendue de l'habitat essentiel :

- Les sites inclus ont été confirmés en tant que zone d'hivernage pendant au moins deux hivers selon les observations à la fin de l'automne et au début du printemps. Le plus petit polygone convexe a été tracé autour de tous les points d'observations effectuées au site.
- L'habitat essentiel comprend la zone à l'intérieur du plus petit polygone convexe ainsi qu'une zone de 100 mètres autour des limites de ce polygone pour tenir compte des déplacements vers et depuis le site d'hivernage.

Ce processus est propre aux deux sites d'hivernage du Lac Grafton. Au fur et à mesure du recensement de sites d'hivernage supplémentaires, on examinera le processus afin de déterminer si un protocole standard s'appliquant à l'ensemble de l'habitat d'hivernage essentiel peut être élaboré.

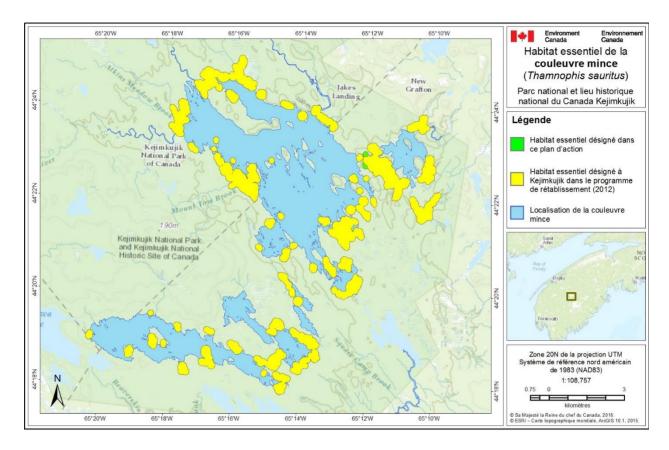


Figure 2. Habitat essentiel désigné pour la couleuvre mince à Kejimkujik. Les deux nouveaux emplacements sont ombragés en vert. Les localisations de couleuvre mince indiquées en bleu clair correspondent aux endroits où des observations ont été confirmées dans les dix dernières années tel qu'identifié dans le programme de rétablissement de la population de l'Atlantique des couleuvres minces (Parks Canada Agency, 2012b).

4.1.2 Caractéristiques biophysiques

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat convenable de la couleuvre mince, notamment : prélassement au soleil, couvert, alimentation/mue, gestation et mise bas, accouplement, sont décrites en détail à la section 1.81 du programme de rétablissement (Parks Canada Agency, 2012b). L'habitat essentiel de la couleuvre mince se trouve là où les critères et la méthode de désignation de l'habitat essentiel décrits à la section 6.2 du programme de rétablissement sont respectés (Parks Canada Agency, 2012b). Des critères supplémentaires pour la désignation de l'habitat d'hivernage essentiel sont décrits en détail ci-dessus, en ce qui concerne les zones de concentration connues et compte tenu des déplacements vers et depuis les sites d'hivernage.

4.1.3 Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Des exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel sont décrits à la section 6.4 du programme de rétablissement (Parks Canada Agency, 2012b).

4.2 Désignation de l'habitat essentiel de l'érioderme mou

4.2.1 Emplacement géographique

De l'habitat essentiel additionnel pour l'érioderme mou est indiqué à la figure 3. Un nouveau site est désigné dans ce plan, outre les sites figurant au tableau 5 du programme de rétablissement de l'érioderme mou (Environment Canada, 2014b).

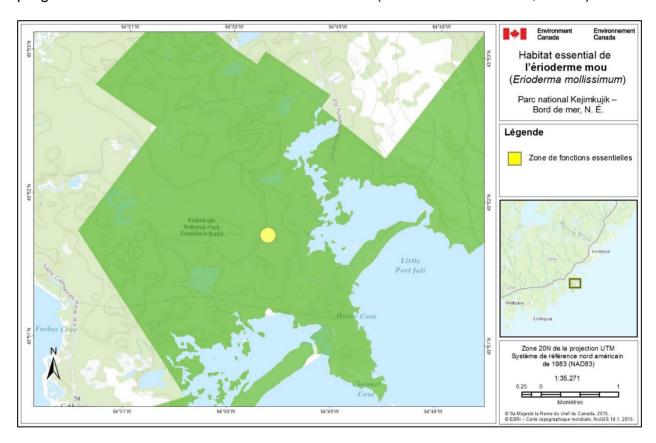


Figure 3. Habitat essentiel désigné pour l'érioderme mou à Kejimkujik. Le programme de rétablissement de l'érioderme mou définit la zone de fonction essentielle comme étant, une zone située dans un rayon de 100 m autour du lichen et de son substrat, ou une bande en bordure un milieu humide où le lichen est présent ou à proximité duquel il se trouve, dont la largeur variera selon la superficie du milieu humide: soit 100 m pour les milieux humides de moins de 100 m² et 50 m pour les milieux humides de plus de 100 m² (Environment Canada, 2014b).

4.2.2 Caractéristiques biophysiques

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel de l'érioderme mou en Nouvelle-Écosse sont décrites à la section 7.1 du programme de rétablissement (Environment Canada, 2014b). L'habitat essentiel de l'érioderme mou se trouve là où les critères et la méthode de désignation de l'habitat essentiel décrits à la section 7.1 du programme de rétablissement sont respectés (Environment Canada, 2014b).

4.2.3 Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Des exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel sont décrits à la section 7.3 du programme de rétablissement (Environment Canada, 2014b).

4.3 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

L'habitat essentiel désigné dans le présent plan d'action et dans les autres documents de rétablissement sera protégé juridiquement dans le PNLHNK, conformément à l'article 58 de la LEP.

5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques

Selon la Loi sur les espèces en péril (LEP), la ministre fédérale responsable doit effectuer « l'évaluation des répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action et des avantages en découlant ».

5.1 Coûts

Le coût total de mise en œuvre du plan d'action sera assumé par Parcs Canada à même les budgets existants. Bon nombre des mesures proposées seront intégrées aux activités de gestion de Kejimkujik. Le coût total comprend les coûts salariaux différentiels, le matériel, l'équipement et les marchés de services professionnels pour les mesures décrites à l'annexe B. Les visiteurs, les partenaires, les intervenants et les groupes autochtones ne doivent s'attendre à aucun coût socioéconomique important à la suite de la mise en œuvre de ce plan. Les mesures décrites à l'annexe C pourront être appuyées par des ressources ou des partenariats supplémentaires.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux de Kejimkujik et n'entraîne aucune restriction quant à l'utilisation des terres à l'extérieur du PNLHNK. Par conséquent, il ne donne lieu à aucun coût socioéconomique pour le public. Toutefois, les activités des visiteurs sur les terres et les eaux du parc peuvent faire l'objet de restrictions mineures afin de protéger et de rétablir les espèces en péril.

5.2 Avantages

Les mesures présentées dans ce plan d'action pour Kejimkujik contribueront à l'atteinte des objectifs des programmes de rétablissement d'espèces menacées et en voie de disparition et contribueront aussi à l'atteinte des objectifs de gestion d'espèces préoccupantes. Ces mesures devraient contribuer à préserver l'intégrité écologique et, pour les visiteurs et la population en général, à accroître les occasions d'apprécier les sites et la présence des espèces concernées. Ce plan d'action renferme des mesures qui pourraient apporter des avantages pour les Canadiens, notamment les effets positifs de la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité (Federal, Provincial, Territorial Governments of Canada, 2014).

Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et leur habitat, et comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. les restrictions à l'activité humaine dans les zones occupées par ces espèces, combinées aux activités courantes de recherche et de suivi), un possible nouvel établissement d'espèces autrefois présentes et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance du milieu (p. ex., la signalisation, les programmes destinés aux visiteurs et la diffusion de faits saillants dans les médias).

Les avantages économiques potentiels du rétablissement des espèces en péril dans Kejimkujik sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des produits non marchands qu'il est difficile d'évaluer en termes financiers. Toutes les espèces sauvages ont une valeur intrinsèque appréciée des Canadiens pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique. La conservation des espèces sauvages en péril est une composante importante des engagements du gouvernement du Canada en matière de conservation de la biodiversité, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre de ce plan d'action devrait procurer des avantages aux visiteurs du parc, aux résidents de la région et aux groupes autochtones. Parmi les possibilités de participation au rétablissement qui leur sont offertes, on compte des occasions d'apprendre sur les espèces en péril importantes sur le plan culturel, de participer aux activités de conservation pour les visiteurs et les collectivités locales, d'intégrer les connaissances traditionnelles autochtones aux questions de conservation dans le PNLHNK et d'accroître la sensibilisation à la culture et aux valeurs autochtones auprès des résidents locaux et des visiteurs des sites. Ce faisant, le plan appuie également l'un des buts de la *Loi sur les espèces en péril*, voulant « que les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada devraient être prises en compte pour découvrir quelles espèces sauvages peuvent être en péril et pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rétablissement ».

6. Mesure du progrès

L'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures présentées aux annexes B, C et D servira de fondement au rapport sur l'application de ce plan d'action (en vertu de l'article 55 de la LEP). L'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs propres au site en matière de population et de répartition présentés à l'annexe A servira de fondement au rapport sur les répercussions écologiques de ce plan d'action.

7. Références

- Broders, H.G., G. M. Quinn et G.J. Forbes. 2003. Species status, and the spatial and temporal patterns of activity of bats in southwest Nova Scotia, Canada. Northeastern Naturalist 10:383-398.
- COSEWIC. 2009. COSEWIC assessment and status report on the Vole Ears Erioderma mollissimum in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. ix + 51 pp (Également disponible en français : COSEPAC. 2009. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'érioderme mou (*Erioderma mollissimum*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 57 p.).
- COSEWIC. 2011. COSEWIC assessment and status report on the Barn Swallow *Hirundo rustica* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. ix + 37 pp. (Également disponible en français : Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 45 p.).
- Davis, D.S. et S. Browne. 1996. Natural History of Nova Scotia. Nimbus Publishing and Nova Scotia Museum, Halifax.
- Environment Canada and Parks Canada Agency. 2010. Recovery Strategy and Management Plan for Multiple Species of Atlantic Coastal Plain Flora in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada and Parks Canada Agency. Ottawa. 96 pp. + appendices (Également disponible en français: Environnement Canada et Agence Parcs Canada. 2010. Programme de rétablissement et plan de gestion plurispécifiques pour la flore de la plaine côtière de l'Atlantique au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada et Agence Parcs Canada. Ottawa. 105 p. + annexes).
- Environment Canada. 2012. Recovery Strategy for the Piping Plover (*Charadrius melodus melodus*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa, v + 29 pp. (Également disponible en français: Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus melodus*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, v + 32 p.)
- Environment Canada. 2013. Scientific review of the recovery program for the Piping Plover (*melodus* subspecies) in Eastern Canada. Prepared by Sheri Gratto-Trevor, Gregory J. Robinson, and Christine A. Bishop. Wildlife Research Division, Science and Technology Branch, Environment Canada. 97 p.

- Environment Canada. 2014a. Management Plan for the Monarch (*Danaus plexippus*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iii + 40 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Plan de gestion du monarque (*Danaus plexippus*) au Canada [Proposition]. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. v + 43 p.).
- Environment Canada. 2014b. Recovery Strategy for the Vole Ears Lichen (*Erioderma mollissimum*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series.

 Environment Canada, Ottawa, v + 31 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014c. Programme de rétablissement de l'érioderme mou (*Erioderma mollissimum*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, vi + 30 p.).
- Environment Canada. 2015. Management Plan for the Rusty Blackbird (*Euphagus carolinus*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 22 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Plan de gestion du Quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) au Canada. Série de plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iv + 30 p.).
- Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for Little Brown Myotis (*Myotis lucifugus*), Northern Myotis (*Myotis septentrionalis*), and Tri-colored Bat (*Perimyotis subflavus*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. ix + 110 pp.
- Environment Canada. 2016a. Recovery Strategy for Canada Warbler (*Cardellina canadensis*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series.

 Environment Canada, Ottawa. vii + 56 pp. (Également disponible en français: Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement de la Paruline du Canada (*Cardellina canadensis*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. vii + 62 p.).
- Environment Canada. 2016b. Recovery Strategy for the Common Nighthawk (*Chordeiles minor*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vii + 49 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement de l'Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. viii + 54 p.).
- Environment Canada. 2016c. Recovery Strategy for Olive-sided Flycatcher (*Contopus cooperi*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vii + 52 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement du Moucherolle à côtés olive

- (Contopus cooperi) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa. vii + 57 p.).
- Environnement et Changement climatique Canada. 2016d. Plan de gestion de la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) au Canada [Proposition]. Série de Plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, iv + 39 p.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2016e. Plan de gestion du monarque (*Danaus plexippus*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, v + 47 p.
- Green N. et J. McNeil. 2014. Updating the Population Viability Analysis model for the Kejimkujik population of Blanding's turtles in Nova Scotia. Mersey Tobeatic Research Institute, Kempt, NS.
- Lunn, S. 1972. Avifaunal survey of Kejimkujik National Park 1971-72. Acadia University, Wolfville. Vii + 201 p.
- NS DNR. 2007. Recovery Plan for Moose (*Alces alces americana*) in Mainland Nova Scotia. Nova Scotia Department of Natural Resources. 38 p.
- NS DNR. 2010. Provincial (Nova Scotia) Status Report on Black Ash, *Fraxinus nigra*. Prepared for Nova Scotia Department of Natural Resources by Donna D. Hurlburt. Annapolis Royal, NS. v + 21 p.
- Parks Canada Agency. 2010. Kejimkujik National Park and National Historic of Canada Management Plan. Parks Canada, Maitland Bridge, NS. xii + 87 pages (Également disponible en français: Agence Parcs Canada. 2010. Plan directeur du parc national et lieu historique national du Canada Kejimkujik. Parcs Canada, Maitland Bridge (N.-É.). xiv + 91 p.).
- Parks Canada Agency. 2008. Detailed Assessment for the Mainland Moose (*Alces americanus*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 3 p.
- Parks Canada Agency. 2011a. Detailed Assessment for the Snapping Turtle (*Chelydra serpentina*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 6 p.
- Parks Canada Agency. 2011b. Detailed Assessment for the Water Pennywort (*Hydrocotyle umbellata*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 6 p.

- Parks Canada Agency. 2012a. Recovery Strategy for the Blanding's turtle (*Emydoidea blandingii*), Nova Scotia population, in Canada. Species at Risk Recovery Strategy Series. Parks Canada, Ottawa. vii +43 pages. (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2012a. Stratégie de rétablissement de la population néoécossaise de la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*) au Canada. Série des programmes de rétablissement sur la *Loi sur les espèces en péril*. Parcs Canada, Ottawa. viii + 39 p.).
- Parks Canada Agency. 2012b. Recovery Strategy for the Eastern Ribbonsnake (*Thamnophis sauritus*), Atlantic population, in Canada. Species at Risk Recovery Strategy Series. Parks Canada, Ottawa. viii +34 pages (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2012b. Programme de rétablissement de la population de l'Atlantique des couleuvres minces (*Thamnophis sauritus*) au Canada. Série des programmes de rétablissement des espèces en péril. Parcs Canada, Ottawa. x + 68 p.).
- Parks Canada Agency. 2013a. Detailed Assessment for the Barn Swallow (*Hirundo rustica*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 6 p.
- Parks Canada Agency. 2013b. Detailed Assessment for the Blue Felt Lichen (*Degelia plumbea*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 6 p.
- Parks Canada Agency. 2013c. Detailed Assessment for Long's Bulrush (*Scirpus longii*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 4 p.
- Parks Canada Agency. 2014a. Detailed Assessment for the American Eel (*Anguilla rostrata*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 6 p.
- Parks Canada Agency. 2014b. Detailed Assessment for the Eastern Wood Pewee (*Contopus virens*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 5 p.
- Parks Canada Agency. 2014c. Detailed Assessment for Little Brown Myotis (*Myotis lucifugus*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 6 p.
- Parks Canada Agency. 2014d. Detailed Assessment for Northern Myotis (*Myotis septentrionalis*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 6 p.

- Parks Canada Agency. 2014e. Detailed Assessment for Tri-coloured Bat (*Perimyotis subflavus*) in Kejimkujik National Park and National Historic Site of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 7 p.
- Richardson, D.H.S. et R.P. Cameron. 2004. Cyanolichens: their response to pollution and possible management strategies for their conservation in Northeastern North America. Northeastern Naturalist 11:1-22.
- Westwood, A., P. Solymos, T. Fontaine et E. Bayne. 2015. Estimating population density of the Rusty Blackbird (*Euphagus carolinus*), Olive-sided Flycatcher (*Contopus cooperi*) and Canada Warbler (*Cardellina canadensis*) in national parks in New Brunswick Nova Scotia. Boreal avian modelling project, Dalhousie University and University of Alberta. vii + 55 p.

Annexe A: Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril dans le PNLHNK

Espèces	Objectifs nationaux ³	Objectifs propres au site en matière de population et de répartition	Tendances des populations à Kejimkujik⁴	Suivi des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc	
Tortue mouchetée	Établir une population autosuffisante en maintenant ou en accroissant les populations existantes dans leur aire de répartition actuelle, avec un risque d'extinction de moins de 5 % pour une projection sur dix générations (400 ans), et maintenir un flux génique suffisant pour empêcher l'isolement génétique.	1) Maintenir ou hausser le taux de survie des adultes pour atteindre au moins 98 %. 2) Maintenir le recrutement pour atteindre au moins deux nouvelles femelles reproductrices aux cinq ans, en moyenne.		La tortue mouchetée fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du programme de surveillance de l'intégrité écologique à Kejimkujik. Les données de suivi découlent de la protection des nids, du piégeage, du pistage, de relevés visuels et des observations relatives à l'émergence des nouveau-nés.	matière de protection des nids sont appuyés par un vaste programme de bénévolat visant à protéger au moins	
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique et pipistrelle de l'Est	1)Court terme : maintenir (et accroître, dans la mesure du possible) la population à son niveau actuel (2015); long terme : une population autosuffisante, résiliente, et redondante; 2) Maintenir (ou rétablir, le cas échéant) la zone d'occurrence antérieure à l'apparition du SMB.	Aucun objectif fixé, car on connaît mal la situation de ces espèces à Kejimkujik.	Tendance à court terme au déclin marqué (> 70 %) en raison du syndrome du museau blanc.	Lancement de travaux de recensement aux fins de comparaison avec les données de référence; élaboration d'un protocole pour suivre les tendances de l'occurrence et des niveaux d'activité.	Étudier la façon dont le syndrome du museau blanc a touché les chauves-souris à Kejimkujik. Protéger les dortoirs et les individus dans les immeubles et infrastructures du parc.	

³ Objectifs nationaux tirés des programmes de rétablissement ou des plans de gestion disponibles au moment de la rédaction. Veuillez vous reporter aux documents figurant dans les références.

⁴ Tendance des populations de 2010 à 2014.

⁵ Lorsque des objectifs en matière de population et de répartition ont été fixés pour le PNLHNK, la surveillance vise à mesurer directement l'atteinte de ces objectifs.

Espèces	Objectifs nationaux ³	Objectifs propres au site en matière de population et de répartition	Tendances des populations à Kejimkujik ⁴	Suivi des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc	
Pluvier siffleur – sous-espèce melodus	1) Maintenir au moins 255 couples au Canada atlantique avec une augmentation à 310 couples avec le temps; 2) Atteindre un succès d'envol d'au moins 1,65 oisillon par couple.			Dans le cadre du programme de surveillance de l'intégrité écologique à Kejimkujik, l'habitat de nidification du Pluvier siffleur fait l'objet d'un relevé de mai à août, et on suit les couples conformément à un protocole de surveillance normalisé du pluvier. Kejimkujik participe au recensement international du Pluvier siffleur, mené aux cinq ans.	fermeture de lieux, à la signalisation, à la surveillance de la conformité, à l'application de la loi et à l'éducation. Des efforts de restauration de l'habitat	
Érioderme mou	Veiller à ce que l'utilisation des ressources biologiques (arbres hôtes de l'espèce), les corridors de transport et de service, le développement résidentiel et commercial ou les espèces non indigènes envahissantes n'aient pas d'impact sur l'aire de répartition connue de l'espèce ainsi que sur la santé et la stabilité des trois populations connues.	Aucun objectif fixé; statut incertain à Kejimkujik.	Inconnue; présence détectée pour la première fois en 2011.	On doit mener des travaux de recensement des lichens à Kejimkujik Bord de mer pour déterminer l'abondance et la répartition de l'espèce.	Thalle détecté sur un arbre en 2011, des travaux de recensement supplémentaires sont requis. On doit continuer à protéger et à maintenir l'habitat.	
Paruline du Canada, Moucherolle à côtés olive et Engoulevent d'Amérique	Court terme: arrêter le déclin national d'ici 2025, tout en veillant à ce que les populations ne diminuent pas de plus de 10 % au cours de cette période. Objectif en matière de répartition : maintenir la zone d'occurrence actuelle au Canada.	Aucun objectif fixé: statut incertain à Kejimkujik, mais le parc a probablement une importance limitée pour le rétablissement de ces espèces à l'échelle nationale.	Inconnue; ces espèces se reproduisent dans le parc, mais le statut des populations est inconnu.	Espèces rarement détectées dans le cadre des activités de suivi des oiseaux forestiers à Kejimkujik. Le signalement supplémentaire d'observations faites par les employés, les visiteurs et les bénévoles est encouragé grâce à des mesures de sensibilisation et à un système de signalement.	Ces trois espèces se reproduisent dans les forêts de Kejimkujik. Selon une modélisation récente, on prévoit la présence de 242 mâles territoriaux (Paruline du Canada) et de 67 mâles territoriaux (Moucherolle à côtés olive) à Kejimkujik. Ces chiffres correspondent à moins de 1 % de la population estimée de ces espèces au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. L'abondance de l'Engoulevent d'Amérique n'a pas fait l'objet de modélisation. Les responsables du parc continueront à protéger et à maintenir l'habitat.	

Espèces	Objectifs nationaux ³	Objectifs propres au site en matière de population et de répartition	Tendances des populations à Kejimkujik ⁴	Suivi des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Martinet ramoneur	Sans objet.	Aucun objectif fixé: statut incertain à Kejimkujik, mais le parc a probablement une importance limitée pour le rétablissement de l'espèce à l'échelle nationale.	Inconnue; renseignements insuffisants pour dégager une tendance à Kejimkujik.	Espèce rarement détectée dans le cadre des activités de suivi des oiseaux forestiers à Kejimkujik. Le signalement supplémentaire d'observations faites par les employés, les visiteurs et les bénévoles est encouragé grâce à des mesures de sensibilisation et à un système de signalement.	Espèce détectée à Kejimkujik avec activité de nidification probable, mais non confirmée; on continuera à protéger et à maintenir l'habitat.
Couleuvre mince	S'assurer que la population soit autosuffisante et qu'elle ait une probabilité de persistance de 95 % dans l'ensemble de son aire de répartition	Maintenir la présence de la couleuvre mince dans les localités connues à Kejimkujik.	Inconnue; aucune méthode fiable permettant d'évaluer les tendances de la population à long terme n'a encore été définie.	Les couleuvres minces font l'objet, dans des lieux clés de Kejimkujik, de relevés visuels et de relevés effectués avec un chien détecteur. Les emplacements connus dans le parc ont été regroupés en quatre zones dans le programme de rétablissement : lacs Kejimkujik/George/Snake, lacs Cobreille/Peskowesk, complexe du lac Grafton, et lac North Cranberry.	Dans le cadre des relevés menés à l'automne et au printemps, deux sites d'hivernage ont été recensés dans les bois près du lac Grafton. On doit mener d'autres travaux de recherche pour comprendre la dynamique des populations, les déplacements et l'utilisation de l'habitat. La mortalité routière est atténuée au moyen de barrières pour la circulation dans le secteur de l'ancienne écloserie du lac Grafton.
Hydrocotyle à ombelle	Maintenir les populations existantes au niveau actuel ou les amener à un niveau supérieur aux emplacements actuels 2) Maintenir l'étendue et la qualité de l'habitat	Maintenir l'étendue de la superficie occupée par l'hydrocotyle à ombelle dans les emplacements connus de Kejimkujik.	Stable; même si la densité est touchée par les niveaux d'eau annuels, la population est stable à l'échelle du peuplement.	L'hydrocotyle à ombelle fait l'objet d'un suivi annuel aux emplacements connus du lac Kejimkujik.	Espèce présente à sept emplacements au lac Kejimkujik; on continuera à protéger et à maintenir l'habitat. Plus de 60 % du lac Kejimkujik a récemment fait l'objet d'un relevé visant à détecter la présence d'espèces rares de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique, y compris l'hydrocotyle à ombelle; on doit achever les travaux de relevé.

Espèces	Objectifs nationaux ³	Objectifs propres au site en matière de population et de répartition	Tendances des populations à Kejimkujik ⁴	Suivi des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Scirpe de Long	1) Maintenir les populations existantes au niveau actuel ou les amener à un niveau supérieur aux emplacements actuels 2) Maintenir l'étendue et la qualité de l'habitat.	Aucun objectif fixé; aucune menace connue dans le parc, Kejimkujik revêt probablement une importance limitée pour la conservation de l'espèce à l'échelle nationale.	Inconnue; présence consignée pour la première fois en 2011.	Consignée dans le cadre des relevés de l'atlas de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique, ciblés pour tous les rivages de lacs à priorité élevée mentionnés dans le programme de rétablissement.	Sept occurrences ont été consignées dans les lacs Kejimkujik et Loon, de 2011 à 2013. Plus de 60 % du lac Kejimkujik a récemment fait l'objet d'un relevé visant à détecter la présence d'espèces rares de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique, y compris le scirpe de Long; on doit achever les travaux de relevé. On continuera à protéger et à maintenir l'habitat.
Monarque	Veiller à ce que l'habitat d'hivernage soit suffisant au Canada pour maintenir la population actuelle et appuyer la gestion des sites d'hivernage par des partenaires internationaux.	Aucun objectif fixé; aucune menace connue dans le parc, et Kejimkujik revêt probablement une importance limitée pour la conservation de l'espèce à l'échelle nationale.	Inconnue; renseignements insuffisants pour dégager une tendance à Kejimkujik.	Pendant la période de reproduction, on vérifie la présence d'œufs et de chenilles dans les jardins à papillons créés à Kejimkujik; les monarques sont élevés et marqués dans le cadre de partenariats conclus avec Monarch Watch.	On sait que l'espèce est présente et qu'elle se reproduit à Kejimkujik; on continuera à protéger et à maintenir l'habitat. L'asclépiade incarnate pousse naturellement à Kejimkujik, et deux jardins à papillons ont été créés. Plus de 1 000 trousses du « Butterfly Club » ont été vendues pour favoriser la création de milieux propices pour les papillons.
Quiscale rouilleux	1) Arrêter le déclin et maintenir la population à son niveau de 2014; 2) Augmenter l'abondance de la population, de manière à obtenir une augmentation soutenue sur dix ans de l'abondance de la population du Quiscale rouilleux au Canada.	Aucun objectif fixé; on connaît mal la population et la répartition de cette espèce à Kejimkujik.	Inconnue; cette espèce se reproduit dans le parc, mais la situation de la population est inconnue.	Espèce rarement détectée dans le cadre des activités de suivi des oiseaux forestiers à Kejimkujik. Le signalement supplémentaire d'observations faites par les employés, les visiteurs et les bénévoles est encouragé grâce à des mesures de sensibilisation et à un système de signalement.	Nidification probable en très faible nombre dans les forêts de Kejimkujik; on continuera à protéger et à maintenir l'habitat.
Tortue serpentine	Maintenir et, si possible, augmenter l'indice de la zone d'occupation canadienne de la tortue serpentine et maintenir et, si possible, augmenter l'abondance de la tortue serpentine au Canada, en réduisant les principales menaces pesant sur l'espèce, notamment sur les adultes.	Aucun objectif fixé; à l'heure actuelle, on connaît mal la population et la répartition de cette espèce à Kejimkujik.	Inconnue; renseignements insuffisants pour dégager une tendance à Kejimkujik.	Des relevés ciblés ont été achevés dans les lacs Grafton et Kejimkujik. La tortue serpentine fait l'objet d'un suivi, de façon fortuite, dans le cadre du programme de suivi de la tortue mouchetée (protection des nids et piégeage).	La zone d'occurrence dans le côté ouest de Kejimkujik n'est pas délimitée clairement. Selon des études ciblées au lac Grafton, la taille de la population est estimée à 147 individus. Les nids trouvés en bordure des routes et sur les plages sont couverts, quand l'occasion se présente.

Espèces	Objectifs nationaux ³	Objectifs propres au site en matière de population et de répartition	Tendances des populations à Kejimkujik ⁴	Suivi des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Anguille d'Amérique	Sans objet	Aucun objectif fixé; Kejimkujik revêt probablement une importance limitée pour la conservation de l'espèce à l'échelle nationale.	Inconnue. Le suivi des anguilles dans 17 lacs, en 1975 et en 2011-2012, laisse supposer des déclins, même si les méthodes d'échantillonnage étaient différentes.	L'espèce fait l'objet d'un suivi sporadique depuis 1975.	On continuera à protéger et à maintenir l'habitat. On continuera à faire des relevés selon les occasions, et à consigner les observations de cette espèce.
Hirondelle rustique	Sans objet	Aucun objectif fixé; aucune menace connue dans le parc, et Kejimkujik revêt probablement une importance limitée pour la conservation de l'espèce à l'échelle nationale.	En déclin; les effectifs ont baissé de façon marquée depuis 2004.	63 couples nicheurs recensés dans le parc au début des années 1970. Cette espèce est rarement détectée dans le cadre des activités de suivi des oiseaux forestiers, et la nidification a été observée de manière fortuite à différents endroits à Kejimkujik.	Des Hirondelles rustiques ont construit des nids dans des nichoirs placés à Jakes Landing, à Kejimkujik.
Frêne noir	Sans objet (document de rétablissement provincial non publié au moment de la rédaction).	Aucun objectif fixé; aucune menace connue dans le parc, et Kejimkujik revêt probablement une importance limitée pour la conservation de l'espèce à l'échelle nationale.	Inconnue; travaux de recensement supplémentaires requis.	Même si des emplacements où poussent des frênes noirs à Kejimkujik ont été consignés et cartographiés, des travaux de recensement supplémentaires sont requis.	Des travaux visant le frêne noir seront entrepris à Kejimkujik avec le personnel des ressources culturelles et de concert avec les organisations micmaques intéressées.
Dégélie plombée	Sans objet	Aucun objectif fixé; on connaît mal la situation de cette espèce à Kejimkujik.	Inconnue; présence détectée pour la première fois en 2011.	On doit mener des travaux de recensement des lichens à Kejimkujik Bord de mer pour déterminer l'abondance et la répartition des espèces rares.	Six individus détectés en 2011; travaux de recensement supplémentaires requis. On continuera de protéger et de maintenir l'habitat et d'évaluer les menaces.
menace parc, et le probable importan conserva		Aucun objectif fixé; aucune menace connue dans le parc, et Kejimkujik revêt probablement une importance limitée pour la conservation de l'espèce à l'échelle nationale.	Inconnue, cette espèce est considérée comme un nicheur annuel commun à Kejimkujik.	Cette espèce est détectée régulièrement dans le cadre des activités de suivi des oiseaux forestiers à Kejimkujik. En 2013, cette espèce a été observée à 22 des 50 points d'écoute (44 %).	À l'échelle du grand écosystème dans lequel se trouve Kejimkujik, Kejimkujik constitue un bastion pour cette espèce, et l'espèce y est considérée comme un nicheur annuel relativement courant. Continuer à protéger et à maintenir l'habitat.

Espèces	Objectifs nationaux ³	Objectifs propres au site en matière de population et de répartition	Tendances des populations à Kejimkujik ⁴	Suivi des populations⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Orignal (population continentale)	1) Maintenir et accroître la population et la répartition actuelles; 2) Atténuer les menaces (dans la mesure du possible) qui limitent le rétablissement; 3) Lancer des travaux de recherche pour combler les lacunes prioritaires sur le plan des connaissances; 4) Maintenir et améliorer l'habitat.	Aucun objectif fixé; on connaît mal la situation de cette espèce à Kejimkujik.	Selon les estimations, il y aurait des déclins depuis 1985.	Suivi effectué de façon fortuite par les employés du parc et les visiteurs (fiches d'observation). On a consigné 95 observations d'orignaux depuis 1967 (dont 38 au cours des dix dernières années). Les observations les plus récentes remontent à 2015.	Continuer à protéger et à maintenir l'habitat. Les individus de la population de l'aire de nature sauvage Tobeatic sont susceptibles de pénétrer dans le parc par le côté ouest éloigné de Kejimkujik.

Annexe B: Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le PNLHNK

Espèces	N° de la mesure	Mesures	Résultats visés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Échéancier					
Écosystème d	Écosystème de milieux humides									
Tortue mouchetée	1	Atténuer les menaces pesant sur les tortues mouchetées à Kejimkujik par le biais du programme de protection des nids (prédateurs, inondations) et de mesures d'atténuation de la mortalité sur les routes (réduction de vitesse, signalisation, sensibilisation).	Diminution de la perte des nids; réduction de la mortalité; augmentation de la sensibilisation chez les usagers de la route aux risques pour les tortues.	Entreprendre des mesures de rétablissement pour augmenter le recrutement ou diminuer la mortalité.	Annuel (2016- 2020)					
Tortue mouchetée	2	Faire du piégeage systématique et des relevés visuels à Kejimkujik pour repérer les tortues mouchetées jeunes et adultes et évaluer le taux de survie et le rétablissement.	Mesure de suivi à long terme liée à la mesure de suivi de l'intégrité écologique des tortues mouchetées à Kejimkujik. Données compilées dans la base de données centrale sur les tortues et périodiquement utilisées pour mettre à jour l'analyse de viabilité des populations.	Effectuer un suivi stratégique du complexe de populations et continuer à réévaluer et à mettre à jour les modèles démographiques.	Annuel (2016- 2020)					
Tortue mouchetée	3	Documenter avec des photos les sites de nidification régulièrement afin de s'assurer que les menaces existantes et émergentes pour l'habitat de nidification sont identifiées et atténuées de façon adéquate.	Documentation des changements de l'habitat observés dans les plages de nidification à Kejimkujik au fil du temps, en suivant le protocole élaboré.	Lacunes dans les connaissances : Tendances en matière d'habitat et menaces, espèces introduites, changements climatiques.	Annuel (2016- 2020)					
Tortue mouchetée	4	Faciliter l'analyse génétique en collectant des échantillons d'écaille durant les activités continues de suivi et de recherche.	Meilleure compréhension de la génétique afin de combler les lacunes dans les connaissances.	Lacunes dans les connaissances : Taille réelle des populations.	Annuel (2016- 2020)					
Tortue mouchetée, couleuvre mince	5	Suivre les espèces de poissons exotiques envahissantes (achigan à petite bouche, brochet maillé) et élaborer un plan d'intervention, le cas échéant.	Maintien d'écosystèmes d'eau douce exempts d'espèces exotiques envahissantes.	Introduction/établissement d'espèces de poissons prédateurs exotiques.	2014-2017					

⁶ Menace ou mesures de rétablissement décrites en fonction des versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents indiqués à la section Références.

Espèces	Nº de la mesure	Mesures	Résultats visés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Échéancier
Couleuvre mince	6	Atténuer les risques pour les couleuvres minces dans les sites connus.	Réduction autant que possible des blessures et de la mortalité accidentelle.	Perturbation ou mortalité causées par des véhicules ou des machines.	Annuel (2016- 2020)
Tortue mouchetée, tortue serpentine, Engoulevent d'Amérique	7	Réduire la prédation par une faune surabondante (par exemple, les ratons-laveurs, les écureuils roux) en améliorant la façon de ranger la nourriture et les déchets et en sensibilisant les visiteurs du parc.	Les visiteurs sont conscients de leur impact potentiel sur la faune. Amélioration de la conformité aux règles et règlements des terrains de camping.	Changements des populations de prédateurs résultant des activités humaines.	Annuel (2016- 2020)
Tortue serpentine	8	Couvrir, quand l'occasion se présente, les nids trouvés en bordure des routes et sur les plages.	Diminution de la prédation des nids.	Prédation excessive.	Annuel (2016- 2020)
Écosystème co	ôtier				
Pluvier siffleur	9	Réduire les perturbations humaines sur les plages de nidification. Poursuivre la sensibilisation et l'application de la loi pour garantir la conformité aux règlements existants du parc qui contribuent à la protection des pluviers siffleurs.	Maintien de ≥ 4 couples nicheurs à Kejimkujik Bord de mer et d'une productivité ≥ 1,65 oisillon atteignant l'envol par couple ayant établi son territoire (calculé comme une moyenne mobile sur 5 ans).	Perturbations humaines durant la période de nidification causées par les véhicules et l'utilisation de la plage à des fins récréatives.	Annuel (2016- 2020)
Pluvier siffleur	10	Améliorer l'habitat de reproduction du pluvier siffleur, selon les besoins (habitat de nidification, réduction des perchoirs, etc.).	Augmentation et/ou maintien de la quantité d'habitat de nidification convenable pour les Pluviers siffleurs sur la plage de la rivière St. Catherines.	Perte d'habitat ou dégradation de l'habitat. Garantir une quantité suffisante d'habitat convenable pour atteindre les objectifs en matière de population.	Selon les besoins (2016- 2020)
Pluvier siffleur	11	Contribuer aux initiatives régionales de suivi et de recherche, y compris documenter les signes de prédation à chaque stade vital, enregistrer les indicateurs de l'intendance et répertorier les observations d'oiseaux marqués, durant la reproduction et la migration.	Réduction des lacunes dans les connaissances. Continuer la production de rapports régionaux et maintenir les partenariats.	Lacunes dans les connaissances : Déplacements migratoires, prédation.	Annuel (2016- 2020)
Érioderme mou, dégélie plombée	12	Achever le travail de recensement des populations et de détermination de la répartition à Kejimkujik Bord de mer afin d'évaluer la présence de lichens rares et l'étendue de la superficie occupée.	Augmentation des connaissances sur la répartition des lichens rares à Kejimkujik Bord de mer.	Lacunes dans les connaissances : Approfondir les données sur la taille et la répartition des populations.	2017

Espèces	Nº de la mesure	Mesures	Résultats visés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Échéancier
Écosystème fo	restier				
Hirondelle rustique	13	Placer et maintenir des nichoirs à certaines localités actuelles et historiques de l'espèce à Kejimkujik.	Réduction des perturbations et maintien d'un habitat de nidification permettant la réussite de la reproduction des hirondelles rustiques.	Perte d'habitat et dégradation de l'habitat dans les lieux de reproduction.	2018
Frêne noir	14	Déterminer la répartition des occurrences du frêne noir dans le parc en compilant les données d'observation, les connaissances écologiques traditionnelles autochtones et les relevés de l'habitat potentiel.	Amélioration des connaissances sur la répartition du frêne noir à Kejimkujik.	Lacunes dans les connaissances : Connaissances sur la répartition du frêne noir dans le parc.	2018
Écosystème d'	eau douc	9			•
Hydrocotyle à ombrelle, scirpe de Long	15	Achever la collecte de données pour l'atlas de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique au lac Kejimkujik afin de terminer la cartographie des populations sur les lacs inscrits comme lacs à priorité élevée dans le programme de rétablissement.	Documentation et cartographie des occurrences des espèces rares de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique près des côtes du lac Kejimkujik.	Lacunes dans les connaissances : Emplacement des populations et habitat convenable dans toutes les localités à priorité élevée.	2017
Hydrocotyle à ombelle	16	Mettre en place une protection saisonnière de l'hydrocotyle à ombelle sur le terrain de camping Jeremys Bay, à l'aide de panneaux et de barrières.	Réduction du piétinement par les visiteurs du parc dans les endroits où poussent des hydrocotyles à ombelle sur le terrain de camping.	Piétinement.	Annuel (2016- 2020)
Tous les écosy	/stèmes				•
Toutes les espèces	17	Continuer à faire participer le public dans des mesures de rétablissement significatives visant les espèces en péril, par le biais de collaboration dans le cadre du programme de bénévolat de Kejimkujik (recrutement, formation, soutien, capacités, reconnaissance).	Mobilisation de bénévoles dans des mesures de rétablissement pratiques et profitables aux espèces en péril et qui constituent des expériences stimulantes et mémorables.	Diverses menaces.	Annuel (2016- 2020)
Monarque	18	Poursuivre le programme de marquage à Kejimkujik et continuer à promouvoir la création de jardins à papillons grâce aux trousses « Butterfly Club ».	Meilleure compréhension des voies de migration du monarque. Encouragement de la création de jardins à papillons sans produits chimiques.	Diverses menaces.	Annuel (2016- 2020)

Annexe C: Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles

Espèces	Nº de la mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁷				
Écosystème de milieux humides								
Tortue mouchetée	19	Poursuivre les études de pistage des nouveau-nés et des jeunes juvéniles afin de mieux connaître leurs déplacements saisonniers, leurs taux de survie et leur répartition. Pister les femelles pour localiser les nouveaux sites de nidification et évaluer les besoins de protection des nids.	Augmentation des connaissances sur les taux de survie des nouveau-nés et des juvéniles, leurs déplacements saisonniers et leurs besoins en matière d'habitat.	Lacunes dans les connaissances : Déterminer l'étendue des déplacements et établir l'état des populations, leur structure, l'utilisation des habitats et les menaces. Collecter les données nécessaires pour évaluer l'efficacité des mesures de rétablissement.				
Tortue mouchetée	20	Évaluer l'efficacité du programme d'élevage des tortues.	Compilation et analyse des données, et détermination de l'efficacité du programme d'élevage des tortues. Formulation de recommandations d'amélioration, si nécessaire.	Lacunes dans les connaissances : Effets de l'élevage sur la valeur adaptative.				
Couleuvre mince	21	Examiner des méthodes permettant de surmonter les défis de suivi et de recherche (suivi des déplacements, marquage, etc.).	Détermination et utilisation de méthodes efficaces pour pister et identifier des individus.	Lacunes dans les connaissances : Manque de renseignements sur l'étendue des déplacements terrestres et sur d'autres connexions entre les sites de concentration.				
Couleuvre mince	22	Localiser et caractériser l'habitat des juvéniles et des adultes et améliorer la compréhension des déplacements saisonniers.	Identification des besoins clés en matière d'habitat et des profils de déplacement saisonniers, et utilisation de ces renseignements pour éclairer l'atténuation des menaces et la désignation de l'habitat essentiel.	Lacunes dans les connaissances : Manque de renseignements sur l'étendue des déplacements terrestres et sur d'autres connexions entre les sites de concentration.				

⁷ Menace ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents indiqués à la section Références.

Espèces	Nº de la mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁷				
Écosystème forestier								
Paruline du Canada, Moucherolle à côtés olive, Quiscale rouilleux, Engoulevent d'Amérique	23	Effectuer des relevés pour déterminer la présence et la répartition des oiseaux en péril à Kejimkujik Bord de mer.	Augmentation des connaissances sur la répartition des oiseaux en péril à Kejimkujik Bord de mer.	Lacunes dans les connaissances : Surveillance et recherche pour déterminer la répartition.				
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique et pipistrelle de l'Est	24	Évaluer la répartition et l'abondance relative des espèces de chauves-souris à Kejimkujik, et comparer avec les données de référence collectées au début des années 2000.	Amélioration de la connaissance de la répartition et de la situation des espèces de chauves-souris à Kejimkujik.	Lacunes dans les connaissances : Clarifier la situation des populations à Kejimkujik à l'aide des données de référence datant du début des années 2000.				
Frêne noir	25	Évaluer le besoin de protéger les semis de frêne noir contre les impacts des ongulés herbivores (par exemple au moyen d'exclos et/ou d'enclos).	Réduction des menaces posées au recrutement du frêne noir. Protection de semis.	Lacunes dans les connaissances : Impacts du broutage sur la survie des semis.				
Tous les écosystème	es							
Toutes les espèces	26	Élaborer et promouvoir un système normalisé d'établissement de rapports d'observation des espèces pour le personnel du parc, les bénévoles et les visiteurs.	Établissement de rapports et partage de renseignements sur les observations au moyen d'un système pratique par le personnel du parc et les visiteurs. Disponibilité d'une base de données à jour sur les observations des espèces.	Lacunes dans les connaissances : Présence et répartition d'espèces en péril à Kejimkujik.				

Annexe D: Mesures liées à la sensibilisation, à l'éducation et à l'expérience du visiteur touchant les espèces en péril au PNLHNK.

Mesure ⁸	Nº de la mesure	Résultats escomptés	Mesures proposées ⁹
Encourager et inclure la population locale mi'kmaq de Nouvelle-Écosse dans les efforts de rétablissement des espèces en péril.	1	Implication de la population locale mi'kmaq dans le rétablissement des espèces en péril.	 Communication continue concernant les projets liés aux espèces en péril et les espèces récemment inscrites. Invitation de la population locale mi'kmaq à s'impliquer dans les projets et événements liés aux espèces en péril. Utilisation des connaissances écologiques traditionnelles autochtones pendant les initiatives de rétablissement et de suivi.
Promouvoir des messages liés aux espèces en péril via les médias d'information, le Web, les réseaux sociaux et le guide du visiteur de Kemikujik.	2	Élaboration et communication du contenu média.	 Au moins cinq messages sur les réseaux sociaux par an concernant les espèces en péril. Deux histoires positives diffusées dans les médias par an sur les espèces en péril. Inclusion de messages liés aux espèces en péril dans le guide du visiteur et sur le Web.
Collaborer avec les équipes de rétablissement et les partenaires pour soutenir une approche de rétablissement fondée sur les écosystèmes, et sur des projets qui sont bénéfiques pour le rétablissement à Kejimkujik.	3	Encouragement de la collaboration, de l'efficacité et du partage.	 Participation aux réunions des équipes de rétablissement et à d'autres initiatives régionales. Collaboration avec les partenaires sur des projets bénéfiques. Partage des connaissances et des résultats.
Participer aux cercles de partage et aux retraites culturelles avec la population mi'kmaq intéressée, afin de discuter et d'échanger des connaissances sur les espèces en péril.	4	Partage des connaissances de façon non classique et augmentation de la compréhension entre les différentes communautés et organisations.	Participation aux retraites, le cas échéant, afin de discuter du rétablissement des espèces en péril et de partager les connaissances écologiques traditionnelles autochtones.

-

⁸ Toutes les mesures seront mises en œuvre annuellement et de façon continue, et elles s'appliqueront à toutes les espèces en péril présentes à Kejimkujik

⁹ Les mésures peuvent varier d'année en année selon les ressources disponibles, les possibilités et les nouveaux besoins en matière de gestion.

Mesure ⁸	Nº de la mesure	Résultats escomptés	Mesures proposées ⁹
Souligner l'importance de Kejimkujik en tant que lieu historique national en traitant des espèces en péril significatives d'un point de vue culturel.	5	Compréhension par les visiteurs du parc des liens entre les espèces en péril culturellement importantes et le rôle de Kejimkujik en tant qu'environnement culturel et naturel.	 Élaboration d'un programme d'interprétation par an sur les espèces en péril culturellement significatives. Partage des connaissances écologiques traditionnelles autochtones avec les visiteurs du parc par le personnel d'interprétation.
Intégrer des messages et des activités de surveillance concernant les espèces en péril dans la programmation d'interprétation, les produits et les événements spéciaux.	6	Augmentation de la sensibilisation des visiteurs du parc aux espèces en péril à Kejimkujik et à comment ils peuvent aider à la protection et au rétablissement.	 Organisation d'un événement spécial par an mettant en avant les espèces en péril. Présentation de messages rendant clair le lien entre les dos d'âne et les tortues mouchetées. Mise en avant des espèces en péril dans les livrets « Club Keji » et dans les activités de géocachette. Offre de programmes d'interprétation qui favorisent et mettent en avant les opportunités de bénévolat (au moins une fois par an). Élaboration d'approches visant à stimuler des attitudes plus positives envers les espèces perçues négativement (tortue serpentine, anguille d'Amérique, chauves-souris, etc.).

Annexe E: Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement produits aux termes de la LEP, conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement et pour évaluer si la mise en œuvre des mesures proposées dans un document de planification du rétablissement pourrait avoir une incidence sur un élément de l'environnement ou sur l'atteinte d'un objectif ou d'une cible de la <u>Stratégie</u> fédérale de développement durable¹⁰.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que les mesures de rétablissement peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux allant au-delà des avantages prévus. Le processus de planification, fondé sur des lignes directrices nationales, tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont intégrés directement au programme lui-même, et sont également résumés ci-dessous.

Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en application de ce plan d'action aura un effet bénéfique sur plusieurs espèces non ciblées, certains processus écologiques et l'environnement en général à Kejimkujik. Le plan veille à ce que soient appliqués les objectifs de rétablissement présentés dans les programmes de rétablissement déjà élaborés pour certaines espèces en péril abordées dans le présent plan et qui faisaient l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. En outre, le présent plan d'action a été élaboré en vue d'avantager toutes les espèces en péril qui sont régulièrement présentes à Kejimkujik. Par conséquent, toutes ces espèces ont été prises en compte dans la planification et tout effet secondaire potentiel a été évalué et atténué et, au besoin, des mesures ont été conçues de manière à avantager des espèces multiples. Le processus reposait sur les priorités établies dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique de Kejimkujik et dans le plan directeur du parc (Parks Canada Agency, 2010). Les mesures énoncées dans ce plan concernent donc des priorités de gestion importantes qui visent l'amélioration de la santé écologique au sens large de Kejimkujik. Enfin, ce plan décrit les mesures d'intendance, les programmes d'éducation, les occasions de bénévolat et les initiatives de sensibilisation qui impliqueront les visiteurs du parc, les résidents locaux, les organisations autochtones et le grand public. Il en découlera une meilleure appréciation, une meilleure compréhension et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.

33

¹⁰ www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1